

Le mi-temps thérapeutique

Le collège est situé en milieu rural, éloigné des centres culturels proches, il compte 400 élèves (17 divisions réparties sur 4 classes de 6èmes, 5 classes de 5èmes, 4 classes de 4èmes et 4 classes de 3èmes.)

La réputation de l'établissement est assez bonne, les résultats au brevet sont en hausse et au-dessus de la moyenne académique, le personnel enseignant est stable, il n'y a pratiquement pas de turn-over. 59,2% des élèves proviennent de milieux socioprofessionnels défavorisés et les demi-pensionnaires représentent 85 % de la population globale; la pause méridienne est un moment important de la vie scolaire.

L'équipe de direction élargie est constituée d'une principale, d'une principale adjointe et d'un conseil principal d'éducation. L'adjointe ne réside pas sur place et prend ses repas au restaurant scolaire; la principale et le CPE sont logés sur leur lieu d'exercice. L'établissement compte 3,5 postes de surveillants, bénéficie d'un restaurant scolaire rénové, est en restructuration depuis un an.

Depuis la rentrée de janvier 2005, le CPE est en arrêt maladie, d'abord d'une semaine, ensuite de quinze jours : une remplaçante CPE vacataire assure le service à mi-temps jusqu'à la fin de l'année avec l'aide de l'adjointe ; à la rentrée de septembre 2005 une CPE TZR est nommée sur le poste puisque le CPE titulaire est toujours en arrêt maladie.

Dès son arrivée, la CPE remplaçante affiche son emploi du temps, gère de manière professionnelle l'équipe des surveillants et établit très vite de bons contacts avec les adultes et les jeunes. La vie scolaire est assurée en permanence et la communication circule dans l'établissement de manière normale; des réunions CPE, principale adjointe, assistante sociale et infirmière ont lieu tous les vendredis matins, échanges qui jusqu'ici étaient refusés par le CPE titulaire. L'information est partagée et chacun peut assurer son service en coopération avec ses collègues. Le collège n'avait jamais connu un aussi bon fonctionnement.

Le CPE titulaire, en poste depuis 13 ans au collège avait en effet fait fonction de principal adjoint dans le même établissement et éprouve des difficultés à retrouver ses missions de CPE ; il travaille de façon disparate et quand il en a envie ; la principale tolère ce manque de clarté dans la répartition des rôles et sollicite son adjointe pour pallier les déficiences de son CPE, ou effectue elle-même les tâches imparties au CPE. Un élève est exclu de cours, se présente au secrétariat de la principale et c'est l'adjointe ou la principale elle-même qui s'occupe de l'élève, étant donné que le CPE est introuvable.

A la rentrée de février 2006, le CPE titulaire envisage de reprendre ses fonctions dans le cadre d'un mi-temps thérapeutique. L'ensemble de la communauté éducative se questionne sur ce retour et sur les modalités d'aménagement d'emploi du temps. La principale adjointe a sollicité son chef d'établissement pour une mise à plat des missions de chacun, mais le chef d'établissement refuse toute explication avec le CPE.